Affaire traitée par : Audrey TOURNIER N/Réf. : DGAA/DT/STM/PPM/CM

Chrono: 125-2010

Monsieur Michel GAILLARD
Président
Commission Particulière du Débat Public sur le
prolongement du RER E

Tour Pacific – Bâtiment Est
11 cours Valmy
92977 PARIS LA DEFENSE 7

Melun, le 2 4 DEC. 2010

Monsieur le Président,

Veuillez trouver ci-joint la délibération approuvant le projet de prolongement du RER E à l'ouest.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Vincent ÉBLÉ

Président du Conseil général de Seine-et-Marne

P.J. : Délibération relative à l'avis officiel du Département sur le prolongement du RER E à l'ouest.

Hôtel du Département 77010 Melun cedex Tél.: 01.64.14.56.40 Télécopie: 01.64.14.72.91 Email: audrey tournier@cg77.fr Site CG: www.seine-et-marne.fr



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 26 novembre 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/11/26-3/01

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

33308025

Acte Certifié exécutoire

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie

Rapporteur : BERQUIER André

Envoi Préfecture : 02/12/2010 Réception Préfet : 02/12/2010 Publication RAAD : 02/12/2010

OBJET: Débat public sur le prolongement du RER E à l'ouest - Avis du Département.

Il est proposé de prendre acte des principales caractéristiques du projet de «prolongement du RER E (Eole) à l'ouest» et d'émettre l'avis officiel du Département sur ce projet dans le contexte du débat public qui se déroule du 1er octobre 2010 au 19 décembre 2010.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la décision n°2010/53/EOLE/4 du 7 juillet 2010 de la CNDP relative au débat public du projet de prolongement du RER E à l'ouest,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'émettre un avis favorable au projet de prolongement du RER E à l'ouest sous réserve :

- que soit intégré à cette opération le prolongement du RER E à Val Bréon, comme l'indique le plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France approuvé à l'unanimité de notre Assemblée ainsi que par la Région Île-de-France, les Départements Franciliens et la ville de Paris.
- que soit étudié concomitamment à la mise en service du prolongement à l'ouest, le nécessaire renforcement des missions et de la capacité d'accueil des rames sur les différentes branches est du RER E (Chelles et Tournan-en-Brie).
- que soit étudié le déploiement du système d'exploitation NexT sur l'ensemble du RER E afin de garantir la performance et la fiabilité de cette ligne.

 que le STIF engage l'élaboration du schéma directeur du RER E en tenant compte des effets des projets de métros automatiques et de l'intérêt d'un éventuel prolongement du RER E jusqu'à Meaux.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ